

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 22 FEVRIER 2016**

L'AN DEUX MIL SEIZE, LUNDI 22 FEVRIER A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Miguel DEGOULET, Premier adjoint, par empêchement du Maire.

<u>Etaient présents</u>	M. DEGOULET, M. LENFANT, Mme BLANCHARD, M. BLANCHET, M. DESPRES, Mme LANGLAIS, M. LEFEUVRE, Mme MOREAU-TONNELIER, Mme RACAPE, M. THORETON, M. VIVIER.
<u>Absents excusés</u>	M. PAVARD donne pouvoir à M. DEGOULET Mme PROVOTS donne pouvoir à M. LENFANT Mme LIEBLE
<u>Secrétaires de séance</u>	Mme RACAPE - Valérie HERVE

M. le Premier adjoint donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2016
- Désignation du secrétaire de séance

Affaires générales

1. Autorisation de signature pour les actes du lotissement des Trois Chênes
2. Droit de préemption urbain

Budget 2016

3. Débat d'orientation budgétaire
4. Demandes de dotation pour l'année 2016 : DETR, Plan de soutien à l'investissement public local, Réserve parlementaire

Finances

5. Dépenses d'investissement

Cadre de vie

6. Organisation d'une journée citoyenne au printemps

Comptes-rendus des commissions

7. Comptes-rendus des commissions municipales
8. Comptes-rendus des commissions communautaires

Questions diverses

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 25 janvier 2016

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 25 janvier 2016 à l'unanimité.

1. Autorisation de signature pour les actes du lotissement des Trois Chênes

Délibération n° 2202201601

Le Conseil municipal donne délégation à M. le Premier adjoint Miguel DEGOULET pour signer tous les actes authentiques, compromis et ventes, liés au lotissement des Trois-Chênes en lieu et place de M. le Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Le Conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, autorise la délégation de signature à M. le Premier adjoint.

2. Droit de préemption urbain

Délibération n° 2202201602

M. le Premier adjoint informe le Conseil municipal d'une déclaration d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain adressé par :

- Réseau Notaires & Conseils, 3 route des Fondus - 72700 Allonnes, pour les parcelles n° B 620 et 728, appartenant aux Consorts Landais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés déclare renoncer au droit de préemption instauré sur le territoire de la commune le 22 juin 1989, concernant ces parcelles.

3. Débat d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire consiste à fixer des priorités au budget dans les deux mois qui précèdent son vote. Il est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants.

Cette année, M. le Maire et ses adjoints ont souhaité prendre un temps d'échange en séance publique afin que les choix soient arbitrés plus collectivement encore et en amont du vote du mois de mars. Les séances de travail de la commission « Finances » à venir auront pour objet de mettre en œuvre les orientations validées par le Conseil municipal, en fonction des données financières liées aux recettes qui seront peu à peu transmises (jusqu'à la mi-mars habituellement).

M. DEGOULET commence par préciser les estimations du côté des recettes :

- L'exercice 2015 a dégagé un excédent cumulé entre le fonctionnement et l'investissement de 110 814,07 euros. Cet excédent basculera intégralement en section Investissement dans le budget 2016. M. DEGOULET rappelle que cet excédent n'est pas le fruit du hasard, il était prévu et attendu pour solder le prêt du rond-point contracté en 2014.

- La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été compensée en 2015 par la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR), la commune étant dans les communes cibles - ce qui n'avait pas été explicitement indiqué début 2015. En

attendant la notification définitive courant mars, nous pouvons tableer sur une dotation globale de l'Etat à nouveau stable.

- L'Etat augmentera cette année les bases des trois taxes (habitation, foncier bâti et non-bâti) de 1 % (contre + 0,9 % en 2015). Après débat, le Conseil municipal demande à la commission « Finances » de travailler à une hypothèse de revalorisation de 1% de la part communale des trois taxes. Il s'agit là d'une proposition qui pourra être ajustée en fonction des données qui vont être transmises prochainement par le Trésor Public.

Du côté des dépenses :

Vu le résultat 2015, et après débat, le Conseil municipal décide d'envisager les travaux suivants, pris en charge par les agents techniques sur le budget « Fonctionnement » :

- Réfection du couloir du bâtiment principal de l'école, réfection d'une classe (peinture)
- Remise en état de matériels roulants par les agents techniques (tondeuses, benne et débroussailleur du tracteur)
- Mise en conformité de la salle des fêtes suite à la visite de sécurité
- Remplacement du sol de la petite salle des fêtes, dans la salle dite « des Anciens »
- Réfection de la cuisine de la salle des fêtes (peinture)

A prévoir sur le même budget de fonctionnement, mais à confier à une entreprise :

- Réparation de la toiture de l'atelier municipal

Pour les dépenses prises sur le budget « Investissement » :

1) Dépenses obligatoires

- Remboursement des prêts courants : 24 000 euros.
- Contrat SEGILOG : 4 000 euros

2) Vu l'affectation de l'excédent 2015 sur le budget investissement et les dépenses obligatoires, le Conseil municipal décide d'envisager les dépenses suivantes sur le budget « Investissement » :

- Solde du prêt contracté pour le rond-point en 2014 : 68 000 euros

Ecole :

- Ad'Ap - mise aux normes de l'école (1^{ère} étape)
- Equipement de jeux dans la cour et équipements divers
- Hotte à la cantine
- Installation de bouteilles de gaz pour le four de la cantine et achat d'un chauffe-eau électrique pour le foot, dans le cadre de la suppression de la citerne de gaz

Voirie :

- Rehausses de la D. 309 et marquage au sol
- Sécurisation de l'entrée de l'école par la pose de bordures et de coussins berlinois
- Réfection de la rue des Mahotières en deux temps, sur 2016 et sur 2017
- bornes incendie : 2 bornes à remplacer, d'autres à vérifier, 6 à repeindre

Services municipaux :

- Service technique : achat d'une perceuse-visseuse sans fil et d'un véhicule avec remorque
- Secrétariat : achat d'une armoire coupe-feu fermée à clé pour préserver l'état civil et d'étagères pour le rayonnage des archives

Equipement polyvalent :

- A discuter avec les associations : achat de tables et de bancs dont la commune pourrait prendre en charge une partie du coût

Sur le budget annexe « Lotissement des Trois-Chênes » :

- Voirie définitive (appel d'offre en cours de préparation),
- Remboursement d'un prêt.

Le Conseil municipal charge la commission « Finances » de mettre en œuvre les orientations qu'elle a décidées tout en respectant une gestion prudente, c'est-à-dire équilibrée et même dégageant de l'excédent pour l'année 2017.

En marge de ce débat d'orientation budgétaire, vu les remboursements d'emprunt prévus en 2016, vu la maîtrise des dépenses de fonctionnement et celle des recettes, M. Le Premier adjoint, en accord avec M. Le Maire absent, explique qu'il serait possible d'envisager un investissement plus conséquent en 2017. Deux projets sont alors évoqués par les conseillers municipaux :

- Après la réfection de la D. 309 par le Département courant 2016, refaire le revêtement de la place de l'église et mettre un revêtement sur les trottoirs de la rue du Renom qui n'en ont pas.
- Envisager la construction de salles de classes en remplacement des modulaires qui arrivent en fin de vie et qui commencent à poser de nombreux problèmes, en plus d'être très consommateurs d'énergie.

Les deux projets seraient en cohérence avec le programme proposé en 2014 aux électeurs. Les commissions concernées sont invitées à se mettre au travail dès cette année.

4. Demandes de dotation pour l'année 2016 : DETR, Plan de soutien à l'investissement public local, Réserve parlementaire

Plusieurs sources de dotation pour l'année 2016 ont été identifiées. M. Marcel LENFANT les présente. Il est chargé de constituer les dossiers pour le Conseil municipal du mois de mars.

5. Dépenses d'investissement

Sans objet

6. Organisation d'une journée citoyenne au printemps

Suite à l'idée évoquée en Conseil Municipal des Jeunes, une demi-journée citoyenne est organisée **le samedi 30 avril de 8h30 à 12h00.**

Plusieurs ateliers seront organisés : remise en état des terrains de pétanque de la salle des fêtes et du lotissement du Chalet, nettoyage du chemin des Jacobins dit « chemin des Pièces », nettoyage des abords du stade, nettoyage du port de Saint Benoît, nettoyage plus général de la nature (arboretum, abords de l'étang, espaces verts de la salle des fêtes). Chaque atelier sera sous la responsabilité d'un élu.

Une page dédiée sera mise en ligne sur le site municipal, une information placée dans le flash de début avril et les associations seront plus particulièrement sensibilisées lors de la prochaine réunion « Mutualisation ». Les volontaires pourront s'inscrire à la Mairie, en ligne ou par mail à l'atelier de leur choix. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

La matinée se clôturera par le verre de l'amitié.

7. Comptes-rendus des commissions municipales

- **Comité de pilotage du PEDT (Projet Educatif Territorial).** Le comité de pilotage s'est réuni le 1^{er} février, en présence de Madame SAISON (CAF) et des trois élues des parents d'élèves. Les objectifs fixés par le PEDT voté en 2015 sont globalement atteints. M. DEGOULET rapporte quelques remarques qui seront prises en compte très rapidement (meilleure information des nouveaux parents sur la capacité d'accueil de l'accueil périscolaire, mise en place de portes ouvertes pour l'accueil périscolaire également).

- **Commission Ecole et Jeunesse.** M. DEGOULET rappelle aux élus qu'ils ont tous reçu un compte-rendu détaillé de cette réunion. Les membres de la commission ont principalement travaillé sur les investissements et les tarifs qui seront votés pour la rentrée 2016 lors du Conseil municipal du mois d'avril.

Prochaines commissions :

- « Finances » les samedi 27 février et 19 mars de 9h à 12h,
- « Communication » le lundi 29 mars de 18h30 à 19h30.

8. Comptes-rendus des commissions communautaires

- **Commission Environnement.** Mme MOREAU-TONNELIER indique que la commission Environnement s'est réunie pour travailler sur les prévisions budgétaires 2016.

- **Compte-rendu du Conseil communautaire du 4 février 2016 :** M. DEGOULET rend compte du Conseil communautaire qui était consacré au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il a connu des échos dans la presse et qui peut poser questions aux élus et aux habitants. La Communauté de communes propose en l'état actuel un budget qui n'est pas équilibré, mais c'est normal : le DOB doit clarifier les priorités et l'équilibre est à trouver ensuite pour le vote du budget en mars-avril. Pour autant, ce Conseil a permis de mettre au jour des problèmes inquiétants : les charges transférées deviennent souvent plus importantes quand elles sont communautaires. On comprend pourquoi : l'encadrement est plus important, les besoins en immobilier et

en équipements sont à revoir et bien souvent, nous le reconnaissons, le service rendu est meilleur. Mais cela met la Communauté des communes dans une impasse : elle doit absorber sans cesse de nouvelles charges sans avoir de nouvelles recettes équivalentes. Le Conseil communautaire devra donc trancher entre l'augmentation des impôts ou le renoncement à certains projets ou services.

QUESTIONS DIVERSES

- **Intégration de Saint-Georges du Bois dans la Communauté de communes.** M. le Maire souhaitait avoir un premier avis du Conseil municipal de Chemiré-le-Gaudin avant de s'exprimer au Bureau communautaire et au Conseil stratégique. M. DEGOULET relaie sa demande. Après débat, il apparaît aux élus que l'intégration d'une nouvelle commune alors même que la question de Cérans-Foulletourte n'est pas réglée et que des transferts de compétences importants sont encore en cours pourrait encore déstabiliser la Communauté de communes. Par ailleurs, la cohérence géographique n'est pas au rendez-vous et le partage de bassins de vie, à part avec Etival, ne paraît pas évidente. Pour ces raisons, et pour d'autres, les élus se disent, en l'état actuel de leurs connaissances des enjeux, défavorables à l'entrée de Saint-Georges du Bois dans la Communauté de communes du Val de Sarthe.

- **Bassin de la Gée.** Messieurs Bertrand VIVIER et Armand LEFEUVRE présentent le compte-rendu de la réunion du FDGDON qui a eu lieu le 9 février dernier. Ils expliquent qu'il est nécessaire de revoir les statuts de l'association pour Chemiré-le-Gaudin et de renommer un bureau.

- **ALSH.** M. DEGOULET informe de la transmission par la Communauté de communes du calcul de la compensation prévisionnelle pour 2016. Le transfert de l'ALSH est estimé à 1 061 euros par an, soit la facture acquittée à Louplande en 2014.

La séance est levée à 23h30.

Récapitulatif des délibérations du Conseil Municipal en date du 22 février 2016 :

- *Délibération n° 2202201601 : autorisation de signature pour les actes du lotissement des Trois Chênes.*

- *Délibération n° 2202201602 : droit de préemption urbain*

SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 22 février 2016 :

M. Michel PAVARD	M. Miguel DEGOULET	Mme Sylvia PROVOTS	M. Marcel LENFANT
Absent excusé		Absente excusée	
Mme Aurélie BLANCHARD	M. Roland BLANCHET	M. Mickaël DESPRES	Mme Isabelle LANGLAIS

M. Armand LEFEUVRE	Mme Amandine LIEBLE	Mme Paola MOREAU TONNELIER	Mme Renée RACAPE
	Absente excusée		
M. Franck THORETON	M. Bertrand VIVIER		